Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 022-212201727-20260721-055_2026-DE

Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Mairie de PLANCOET
Tél. : 02.96.84.39.70
Email : contact@plancoet.fr

Délibération n°055-2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage :
Vendredi 17 juillet 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : **23** - Présents : **19** - Votants : **23**

Séance du mardi 21 juillet 2026

Présents : Mesdames et Messieurs BARRAUX Patrick, LABBÉ Céline, BOUAN François, ROLLAND Marie-Charlotte, SAMSON Noël, HEUX Claudine, WOEHL Gérard, DUBAR Martine, COTTEBRUNE Yves, FOREST Eric, NEVOT Gilles, REBILLARD Dominique, PÉATIER Carole, BEAUDUCEL Fabrice, DESCLOS David, DESBORDES Gwénaëlle, DELAMARRE Patricia, LONCLE Marie-Pierre, CHANTEREAU Vanessa, MARCHESSEAU Marion, DUFEIL Tanguy, PERROT Justine, CADE Armand.

Excusés avec procuration : Monsieur REBILLARD Dominique (procuration donnée à M. BOUAN François), Monsieur BEAUDUCEL Fabrice (procuration donnée à M. FOREST Eric), Madame DELAMARRE Patricia (procuration donnée à Mme LABBÉ Céline), Monsieur DUFEIL Tanguy (procuration donnée à M. BARRAUX Patrick)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Pierre LONCLE

OBJET : RASED – Participation des communes 2025-2026

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté est un dispositif de l'Education Nationale qui a pour mission d'élargir la gamme des réponses que l'école doit proposer aux élèves en difficulté
L'équipe du réseau est constituée d'un maître E (aide à dominante pédagogique), d'un maître G (aide à dominante rééducative, il n'y en a pas à Plancoët) et d'un psychologue de l'Education Nationale. En liaison avec les parents et les enseignants, les membres du réseau d'aide contribuent à prévenir et à comprendre les difficultés scolaires, passagères ou plus durables, et à aider à leur dépassement. Le personnel est financé par l'Education Nationale, et les communes financent l'achat de consommables (papier, reprographie, outils psychotechniques…)
A la demande de l'Inspecteur de l'Education Nationale, le Conseil Municipal a accepté de gérer un budget RASED au sein de la commune de Plancoët (délibération n°108-2018 du 25 septembre 2018). Il a alors été acté une contribution de 1,25 € par enfant scolarisé en écoles publiques par an, et Monsieur le Maire a été autorisé à émettre les titres de recouvrement à l'encontre des communes bénéficiant du RASED.
De ce fait, le conseil municipal de PLANCOET doit délibérer chaque année sur la participation à solliciter aux communes au vu du tableau des effectifs fourni tous les ans par les services de l'Inspection Académique Nord :

Secteur	Effectif	Montant unitaire	Participation
Secteur de Plancoët			
Beaussais-sur-Mer	250	1.25 €	312.50
Bourseul	126	1.25 €	157.50
Corseul	156	1.25 €	195.00
Créhen	46	1.25 €	57.50
Lancieux	104	1.25 €	130.00
Landébia	45	1.25 €	56.25
Languenan	63	1.25 €	78.75
Plancoët maternelle	36	1.25 €	45.00
Plancoët élémentaire	75	1.25 €	93.75
Pléven	36	1.25 €	45.00
Pluduno	167	1.25 €	208.75
Saint-Jacut de la Mer	63	1.25 €	78.75
Saint-Lormel	32	1.25 €	40.00
Sous-total secteur de Plancoët	**1 199**	**1.25 €**	**1 498.75 €**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 022-212201727-20260721-055_2026-DE

Secteur de Matignon			
Hénanbihen	119	1.25 €	148,75 €
Matignon	87	1.25 €	108.75 €
Ruca	49	1.25 €	61.25 €
Saint-Cast le Guildo	67	1.25 €	83.75 €
Saint-Pôtan	42	1.25 €	52.50 €
Sous-total secteur de Matignon	**364**	**1.25 €**	**455.00 €**
TOTAL	1 563	1.25 €	1 953.75 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix présentes et représentées, décide de :

- **CONTINUER** à gérer le budget RASED au sein de la commune de PLANCOET ;
- **ACTER** notre contribution communale pour un montant de **138.75 €** ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à émettre des titres à l'encontre des communes bénéficiant du RASED pour la quote–part leur revenant ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à payer les factures du RASED de Plancoët à hauteur du budget annuel établi au regard des critères susnommés et à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,
Le Maire,
Patrick Barraux

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.